



COVID-19

CONSIGNES D'HYGIÈNE ET GESTES BARRIÈRES

22 février 2021

manche.fr



LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

GESTES BARRIÈRES

CONSERVER AU QUOTIDIEN UNE ATTENTION RENFORCÉE

LE MASQUE

- L'usage de masques grand public de catégorie 2 et de masques « faits maison » est déconseillé.

- Le port d'un masque complète les gestes barrières et ne les remplace pas.
- Le port du masque est obligatoire pour les parents et représentants légaux au domicile de l'assistant(e) maternel(le), **quelle que soit la distance** entre les adultes ou avec les enfants.

- Le port du masque pour les assistant(e)s maternel(le)s n'est pas obligatoire en présence des enfants. Il est recommandé pendant la préparation des repas et **obligatoire lors des échanges avec les adultes.**



- Le port du masque à usage médical est obligatoire pour les professionnels à risque de forme grave de la COVID-19.

- Il est proscrit pour les enfants de 0-3 ans.

- **Dès 6 ans, il est obligatoire à l'école.** Il est recommandé dans les transports, les lieux publics et à chaque fois que la distanciation physique ne peut être respectée.

- Une attention particulière doit être réservée aux modalités de rangement sécurisé du masque. Plier le masque sans créer de contact entre l'intérieur et l'extérieur du masque, le stocker dans une pochette individuelle et éviter tout contact entre masques propres et masques usagés.



❁ **Se moucher, éternuer et tousser dans un mouchoir jetable**



❁ **Le port d'une tenue de travail ou d'une (sur)blouse lavée régulièrement est recommandé.**

LE LAVAGE DES MAINS

Les solutions hydro-alcooliques ne doivent pas être utilisées chez les jeunes enfants. Elles doivent être hors de portée des enfants.

Le lavage des mains est le premier moyen de lutte contre le virus. Il doit être pratiqué à l'eau et au savon pendant une trentaine de secondes.

Pour l'assistant(e) maternel(le) :



- En début de journée avant tout contact avec les enfants
- Après tout contact physique avec l'un des parents
- Après toute manipulation d'un masque
- Avant et après chaque repas
- Avant et après chaque change ou passage d'un enfant aux toilettes
- Avant et après tout passage aux toilettes du professionnel
- Après s'être mouché, avoir toussé, éternué
- Après avoir mouché un enfant
- En fin de journée avant de quitter le lieu d'exercice

Pour les enfants :

- À l'arrivée de l'enfant
- Avant et après chaque repas
- Avant et après chaque change ou passage aux toilettes
- Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué
- Avant le départ de l'enfant





DES EXIGENCES RENFORCÉES LORS DES RASSEMBLEMENTS DE PROFESSIONNELS ET D'ENFANTS

L'ENTRETIEN DES LOCAUX, JOUETS ET TEXTILES

L'évolution de la situation épidémique permet de revenir à l'organisation de routine du nettoyage, avec les produits habituels :



- Nettoyage quotidien des sols et surfaces fréquemment touchées
- Maintenir une attention particulière à l'hygiène des toilettes et des plans de change, avec un nettoyage désinfectant adéquat, au minimum une fois par jour.
- Nettoyer les jouets utilisés par les professionnels ou les enfants au minimum toutes les 48 heures.
- Aérer 10 à 15 minutes toutes les heures et systématiquement le matin avant l'arrivée des enfants, au moment du déjeuner, le soir après le départ des enfants, pendant et après le nettoyage des locaux.
- L'entretien du linge peut revenir aux protocoles de routine. Il est recommandé de laver régulièrement les doudous des enfants (par exemple tous les deux jours).
- Vider les poubelles au moins une fois par jour (désinfecter les couvercles tous les jours).

Lors des rassemblements de professionnels et d'enfants, dans les relais d'assistant(e)s maternel(le)s, les crèches familiales et les maisons d'assistant(e)s maternel(le)s, les gestes barrières sont appliqués strictement et les exigences en matière de nettoyage sont renforcées.

- Aérer les locaux régulièrement 10 à 15 minutes toutes les heures et systématiquement pendant 15 minutes le matin avant l'arrivée des enfants, au moment du déjeuner, le soir après le départ des enfants, pendant et après le nettoyage des locaux, vérifier le bon fonctionnement des systèmes d'aération et de ventilation (entrées d'air non bouchées...).
- Nettoyer régulièrement au cours de la journée les surfaces fréquemment touchées par les enfants ou les adultes poignées de porte, robinets, chaises, tables..., au moins deux fois par jour, par exemple en milieu de journée et lors du ménage quotidien. Porter une attention particulière aux surfaces en plastique et en acier.
- Nettoyer systématiquement les sols et surfaces touchées par les enfants et adultes lors de toute utilisation successive d'un même espace d'accueil par des groupes différents d'enfants. Même recommandation pour les équipements divers, les jouets et les structures de jeu extérieures ou intérieures.

CONSEIL : dans une pièce d'accueil, laisser à la disposition des enfants d'un groupe un lot limité de jouets et jeux et changer le lot disponible dans la pièce lors de chaque changement de groupe.

- Veiller à l'approvisionnement permanent des points de lavage des mains en serviettes à usage unique et en savon ainsi que, le cas échéant, en solution hydro-alcoolique pour les adultes (à tenir toujours hors de portée des enfants).

L'IMPLICATION DES PARENTS EST ESSENTIELLE

- Parents et autres adultes responsables des enfants **portent systématiquement un masque** pendant leur présence dans les locaux du mode d'accueil et lors de tout échange entre eux et avec le ou les professionnels.
- Parents et autres adultes responsables des enfants **maintiennent systématiquement une distance de 2 mètres** entre eux et vis-à-vis du ou des professionnels et des autres enfants accueillis. Au besoin, un marquage au sol à l'entrée du mode d'accueil peut être réalisé.
- Le temps de présence des parents et autres adultes responsables des enfants dans les locaux du mode d'accueil est **limité à 15 minutes maximum** (sauf dans le cas des adaptations, lorsqu'une présence plus longue est nécessaire).

PRÉCONISATION POUR LES REPAS

Afin de limiter le risque de contamination il est recommandé de :

- préférer une pièce non-confinée, par exemple offrant un grand volume d'air ou dont les fenêtres sont ouvertes au cours du repas ;
- maintenir une distance de 2 m entre chaque personne ;
- limiter le nombre de personnes mangeant simultanément et privilégier des rotations ;
- ne pas dépasser 15 minutes ensemble sans masque (préférer un repas court suivi d'un temps de convivialité avec masques).

Une plaque en plexiglas posée sur une table pendant un déjeuner sans masque n'est pas une protection efficace

CONTACT RÉFÉRENT COVID-19 PMI :

02 33 06 69 93

referentcovid19@manche.fr

INFORMATIONS :

manche.fr/parent/assistantes-maternelles



LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental de la Manche
DGA « Cohésion sociale des territoires »
Direction de la petite enfance, de l'enfance et de la famille

02 33 055 550